

## FORMULAIRE

### Avis de projet

#### PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujetti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément aux articles 115.5 à 115.12 de la LQE, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la « Déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement » accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Vous trouverez le guide explicatif ainsi que les formulaires qui y sont associés à l'adresse électronique suivante : [www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/index.htm](http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/index.htm)

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : [www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm](http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm) (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : 418 521-3933  
Internet : [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Veuillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), l'autorisation d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue du Conseil des ministres avant que le formulaire « Avis de projet » ne soit déposé.

Par ailleurs, en vertu de [l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujetti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.

Avis de projet

Titre du projet : Stabilisation des berges du lac Saint-Louis au port de plaisance de Lachine et au parc René-

Lévesque

Nom de l'initiateur du projet : Ville de Montréal

**1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR**

**1.1 Identification de l'initiateur de projet**

Nom : Ville de Montréal (Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports)

Adresse municipale : 801 rue Brennan, 4e étage (Duke), Montréal (Québec) H3C 0G4

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :

Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Georges-Edouard Lelievre-Douyon, Directeur Gestion des parcs et milieux naturels

Numéro de téléphone : 514 872-7403      Numéro de téléphone (autre) : -

Courrier électronique : georges-edouard.lelievre-douyon@montreal.ca

**1.2 Numéro de l'entreprise**

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :

**1.3 Résolution du conseil municipal**

Si le demandeur est une municipalité, l'avis de projet contient la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.

**1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)**

Nom :

Adresse municipale :

Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :

Numéro de téléphone : -      Numéro de téléphone (autre) : -

Courrier électronique : @ .

Description du mandat :

**2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET**

**2.1 Titre du projet**

Projet de stabilisation des berges du lac Saint-Louis au port de plaisance de Lachine et au parc René-Lévesque.

**2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets**

*Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) votre projet est assujetti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple).*

Le projet de stabilisation des berges du lac Saint-Louis au port de plaisance de Lachine et au parc René-Lévesque devrait être assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en vertu de l'article 2 de l'annexe 1 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, stipulant que le seuil d'assujettissement est fixé à une distance cumulative égale ou supérieure à 500 m pour des travaux de dragage, de déblai, de remblai ou de redressement à l'intérieur de la limite des inondations de récurrence de 2 ans d'une rivière. Pour le même milieu récepteur, soit le lac Saint-Louis, les 2 sites cumulent une distance de 5 790 mètres de berges à stabiliser.

**2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation**

Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Le projet vise la stabilisation des berges du lac Saint-Louis au port de plaisance de Lachine et au parc René-Lévesque, à Montréal. Ce site public, d'une superficie de 17 hectares, est constitué de 2 péninsules étroites adjacentes, dont les berges mesurent plus de 6 km. Le projet vise la protection du milieu hydrique en freinant l'érosion généralisée qui affecte actuellement les berges et la pérennisation des deux péninsules. Il s'agit de préserver les infrastructures existantes, les éléments d'intérêt patrimonial et de maintenir les services rendus à la population par ces espaces verts, tout en améliorant la biodiversité et la résilience des berges par le rétablissement de bandes riveraines performantes.

Les 2 presqu'îles, situées de part et d'autre de l'embouchure ouest du canal de Lachine dans les eaux du lac St-Louis, sont des ouvrages anthropiques similaires. Leur création est associée au creusement du canal de Lachine dès la moitié du 19<sup>ème</sup> siècle : ces 2 bandes de terrain, qui étaient à l'origine d'étroites jetées de guidage et faisaient office de brise-lames pour la navigation vers l'entrée du canal de Lachine, ont connu des agrandissements subséquents par remblai pour aboutir à leur forme actuelle.

Un mandat sera accordé par la Ville de Montréal pour la réalisation d'études hydrauliques et géomorphologiques complètes qui permettront de préciser les méthodes de stabilisation les mieux adaptées aux objectifs du projet de stabilisation et au contexte de réalisation. Les longueurs des interventions pour les différentes méthodes de stabilisation présentées aux points suivants sont basées sur l'audit des berges du port de plaisance de Lachine et du parc René-Lévesque réalisé à l'été 2019.

## 1) Port de plaisance de Lachine :

Le projet de stabilisation des berges du site du port de plaisance consiste à établir des bandes riveraines en ayant recours aux phytotechnologies et aux techniques mixtes (phytotechnologies et des techniques de stabilisation mécanique là où les contraintes environnementales les rendent nécessaires).

Le site du port de plaisance, parce qu'il est très plat et proche du niveau de l'eau et que le plan d'eau adjacent est calme et peu affecté par le courant, est un candidat idéal pour l'application des meilleures pratiques en phytotechnologie. L'établissement de bandes riveraines permet d'améliorer la résilience du site face aux 2 principaux facteurs causant l'érosion sur le site : le batillage et les crues printanières. De façon générale, la biodiversité sur ce site pourra être bonifiée par la végétalisation diversifiée des bandes riveraines.

Longueur totale de berges à stabiliser au port de plaisance de Lachine: **2335 mètres**

### Variantes de méthode de travail :

1. Type #1 – Phytotechnologie: les phytotechnologies, ayant recours aux matériaux vivants pour stabiliser les berges, sont les méthodes privilégiées pour résoudre l'érosion des berges du site du port de plaisance de Lachine. La hauteur limitée des berges et les eaux calmes du secteur permettent l'adoucissement des pentes sans un empiètement important sur le site. Il existe une grande diversité de techniques regroupées dans la catégorie des phytotechnologies (boutures, plançons, fagots, fascines, etc.) et le détail des solutions adoptées ainsi que la localisation exacte des interventions seront fournis ultérieurement. Longueur de berges à stabiliser – Type #1 : **1240 mètres**.
2. Type #2 – Techniques mixtes : le recours à des techniques mixtes permettant la présence de végétaux en conjonction avec des solutions de stabilisation mécanique telles que de l'enrochement ou des gabions sera requis sur les portions des sites où les caractéristiques le rendent nécessaire : exposition accrue aux forces érosives ou contraintes spatiales, comme l'étroitesse du site et le besoin de maintenir certaines infrastructures (par exemple sur les berges du secteur est du site où se trouve la route d'accès qui sera maintenue pour permettre le passage des véhicules des services d'urgences). Longueur de berges à stabiliser – Type #2 : **945 mètres**.
3. Type #3 – Berges accessibles : étant donné la vocation publique du site et l'importance pour la population d'avoir des points d'accès sécuritaire à l'eau, une petite proportion des rives sera aménagée de façon à permettre l'accès au rivage et aux eaux de la baie. La solution préconisée pour stabiliser ces secteurs est l'installation de gradins de faible hauteur formés de

blocs de pierre analogues à ceux qui sont retrouvés dans les murs longeant le canal Lachine et les abords du parc René-Lévesque. Longueur de berges à stabiliser – Type #3 : 150 mètres.

## 2) Parc René-Lévesque :

En raison d'un contexte complexe, une gamme de solutions plus variée sera requise pour permettre la stabilisation des berges du parc René-Lévesque. Les meilleures pratiques en phytotechnologie seront appliquées lorsque possible, et l'adoucissement des pentes abruptes vers l'intérieur du site sera la solution priorisée pour les talus de la rive sud où le remblai anthropique a été exposé; les solutions seront conçues pour éviter tout empiètement additionnel sur le milieu hydrique.

Sur la rive sud du site, considérant les forts courants et l'effet des glaces et des vagues, l'utilisation de techniques mixtes (stabilisation mécanique + phytotechnologies) sera requise. Deux secteurs de la rive sud ont d'ailleurs été stabilisés en 2007, sur une longueur totale d'environ 200 mètres, en utilisant une combinaison d'enrochements et de plantations, avec l'implantation d'une bande riveraine plantée et ces aménagements, incluant les végétaux, ont bien résisté.

Longueur totale de berges à stabiliser au parc René-Lévesque : **3455 mètres**

### Variantes de méthode de travail :

1. Type #4-A – Techniques mixtes, berge de hauteur moyenne : Le recours à des techniques mixtes permettant la présence de végétaux en conjonction avec des solutions de stabilisation mécaniques telles que de l'enrochement ou des gabions sera requis sur cette portion de berge où l'effet des courants, des vagues et des glaces est important, en particulier pour la protection du bas du talus. Un adoucissement de la pente de la berge par la création de paliers d'enrochement avec des aires plantées entre chaque palier est une approche ayant très bien fonctionné par le passé sur ce site, et a permis d'établir à long terme des bandes riveraines performantes tout en mitigeant les importantes forces érosives avec lesquelles il faut composer. Longueur de berges à stabiliser – Type #4-A : 450 mètres
2. Type #4-B – Techniques mixtes, berges de hauteur importante : La stratégie est similaire à celle décrite pour le type #4-A, mais doit être appliquée à des berges dont le haut de talus est significativement plus élevé. Un adoucissement de la pente de la berge par la création de paliers végétalisés séparés par des rangs de blocs, avec une protection mécanique supérieure au bas du talus, est la solution privilégiée. Étant donné la hauteur des berges, cette technique va demander un déplacement des infrastructures du parc (sentiers, appareils d'éclairage, conduits électriques), et un certain nombre d'arbres existants devront être remplacés. Longueur de berges à stabiliser – Type #4-B : 970 mètres
3. Type #5 – Reconstruction d'un mur d'intérêt patrimonial : Un long secteur de la rive nord du parc est constitué d'un mur de blocs de calcaire de 1,5 mètres cubes qui a été érigé lors de la construction du canal de Lachine (années 1850-1870); dans ce contexte, pour maintenir l'intérêt patrimonial du site et préserver son lien évident avec le lieu historique national du canal-de-Lachine, le mur existant, dont plusieurs parties sont dégradées et partiellement effondrées, causant l'apparition de foyers d'érosion, sera reconstruit de façon fidèle grâce à des blocs de calcaire massif. Longueur de berges à stabiliser – Type #5 : 955 mètres
4. Type #6 – Remplacement d'un mur de blocs de pierre recouvert d'une chape de béton par la reconstruction d'un mur de blocs de calcaire : Le béton de cette longue section de mur de la rive nord est érodé et dégradé. On préconise le remplacement de cette section de mur par la reconstruction d'un mur de blocs analogue à celui proposé pour le type #5. Longueur de berges à stabiliser – Type #6 : 520 mètres
5. Type #7 – Pérennisation de l'éperon : L'étroite jetée occupant l'extrême ouest du site a un rôle important sur le régime hydrique de la baie adjacente qui s'étend du parc René-Lévesque aux berges de Lachine qui longent le boulevard St-Joseph. Une solution pour pérenniser cette structure, formée par deux murs de bétons parallèles retenant du remblai anthropique, devra faire l'objet d'une étude plus poussée. L'étude devra permettre de s'assurer de ne pas modifier l'emprise de la structure et d'éviter tout empiètement additionnel sur le milieu hydrique. Longueur de berges à stabiliser – Type #7 : 560 mètres.

*Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).*

## 2.4 Objectifs et justification du projet

*Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.*

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Restaurer l'écosystème riverain;
- Pérenniser ces espaces verts publics en rive du St-Laurent pour améliorer leur performance environnementale et préserver leur usage pour la population;
- Aménager et végétaliser les bandes riveraines afin de protéger les berges et le milieu hydrique du lessivage et de l'érosion;
- Contribuer au verdissement de Montréal et aux objectifs d'augmentation de la canopée urbaine;
- Favoriser les végétaux indigènes dans les nouvelles plantations;
- Mettre en valeur les paysages et les points de vue sur le fleuve et le Vieux-Lachine;
- Offrir des accès à l'eau aménagés et sécuritaires aux citoyens;
- Contribuer de façon significative au programme de stabilisation des berges du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal dans le cadre des subventions octroyées par le *Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes* (<https://www.infrastructure.gc.ca/dmaf-faac/index-fra.html>) à cet effet par le gouvernement fédéral;
- Contribuer au développement d'expertise et de leadership de la Ville de Montréal dans la gestion de l'érosion riveraine par l'application des meilleures pratiques en stabilisation des rives.

Étant donné la nature anthropique des 2 jetées, celles-ci sont particulièrement susceptibles à l'érosion et une dégradation importante de leurs berges est constatée depuis plusieurs années, en raison de l'effet des crues, des vagues, du courant, du batillage et des glaces. Toutefois, la dégradation des berges a été accélérée et portée à un point critique suite aux crues exceptionnelles des printemps 2017 et 2019. On retrouve des encoches d'érosions importantes sur de grandes portions des rives et le remblai anthropique est exposé à plusieurs endroits, rendant visibles les matériaux hétérogènes (débris de béton, d'asphalte et de brique, etc.). Les sols exposés sur les talus des rives et l'instabilité typique des sols composés de remblai anthropique facilitent le lessivage des sédiments vers le milieu hydrique. Les infrastructures (sentiers, routes, équipements électriques, etc.) sont affectées ou en voie de l'être.

#### Particularités du port de plaisance de Lachine :

L'audit de 2019 a établi que plus de 70% des berges sont en état d'érosion critique à avancé. La limite supérieure de la berge a reculé de façon soutenue depuis une dizaine d'années, affectant directement les infrastructures en place sur le site (culées des quais, route, équipements électriques...). Les enrochements de protection présents sur certaines parties du site sont dégradés et ne performent plus. L'absence de végétation en rive diminue encore la résilience des berges et les arbres matures se trouvant sur la rive sud sont menacés si la situation continue de progresser.

Le projet de stabilisation vise une revégétalisation importante et un meilleur encadrement de la fréquentation du site par le public. Il s'agit donc de clairement définir les aires accessibles au public, en aménageant notamment une petite proportion des rives pour permettre un accès physique et visuel au lac St-Louis, sur environ 10% de la longueur totale des berges du site.

#### Particularités du parc René-Lévesque :

Le site du parc René-Lévesque, bien que de configuration analogue au site du port de plaisance, présente des défis plus complexes pour la mise en œuvre des solutions de stabilisation de ses berges. Premièrement, la rive sud du parc est exposée à des courants plus forts et un effet des glaces accru. Ensuite, le plateau supérieur du parc est beaucoup plus élevé qu'au port de plaisance, et la pente abrupte du talus de la rive sud devra être adoucie, nécessitant le déplacement de portions de sentiers vers le nord. Troisièmement, un grand secteur de la rive nord, faisant face au site du port de plaisance, est constitué d'un mur de blocs de pierre dont l'intérêt patrimonial devrait être préservé dans un esprit de continuité avec le lieu historique national du canal de Lachine. Finalement, la restauration de l'éperon à l'extrême ouest du site, dont la présence est importante pour le régime hydrique des bassins de la baie de Lachine, devra être faite en évitant un empiètement additionnel sur le milieu hydrique.

## **2.5 Activités connexes**

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

- 1) Aménagement d'un parc public sur le site du port de plaisance de Lachine : tel qu'annoncé à la population en juillet 2020, la Ville de Montréal a mis fin à l'usage exclusif du site réservé aux opérations de la marina (octobre 2020) pour y aménager un vaste parc riverain accessible à l'ensemble de la population. Le projet de parc est fondé sur les 3 grands objectifs suivants : 1) Rendre le site accessible à l'ensemble de la population, 12 mois par année ; 2) Améliorer la biodiversité et la résilience du site par la déminéralisation des surfaces et la revégétalisation des bandes riveraines, la gestion du ruissellement, le renouvellement des infrastructures civiles et la plantation massive d'arbres, d'arbustes et d'herbacées ; 3) Offrir des accès à l'eau en développant un programme axé sur les activités nautiques non-motorisées et la baignade en eau libre.
- 2) Réaménagement du secteur est du parc René-Lévesque : l'aménagement de bandes riveraines végétalisées sur la rive sud du parc nécessite une restructuration du grand stationnement partiellement pavé qui occupe principalement le secteur est du parc. La volonté de la Ville de Montréal est de travailler à la création d'un seuil mieux structuré vers le parc pour tous les usagers, à pied, en vélo ou en auto.

### 3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

<b>3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités</b>
Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) : <b>Montréal</b>
Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet : <b>Agglomération de Montréal</b>
<i>Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :</i>  L'affectation territoriale du site inscrite au schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Montréal est dans la catégorie <i>Grand espace vert ou récréation</i> , décrite comme une «Aire réservée aux autres grands espaces verts relevant de l'agglomération ainsi qu'aux espaces verts donnant un accès physique ou visuel aux rives, aux berges et aux îles, ainsi qu'aux grands cimetières». Les composantes autorisées sont : installation, équipement ou aménagement de récréation intensive ou extensive / équipement récréatif, culturel ou institutionnel / commerce ou bureau complémentaires aux installations de récréation / golf.
<i>Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :</i>  <b>Port de plaisance de Lachine :</b> Point de début du projet : Latitude : 45°25'49.7"N Longitude : 73°40'07.7"W Point de fin du projet : Latitude : 45°25'50.6"N Longitude : 73°41'00.1"W  <b>Parc René-Lévesque :</b> Point de début du projet : Latitude : 45°25'45.7"N Longitude : 73°40'12.5"W Point de fin du projet : Latitude : 45°25'48.1"N Longitude : 73°41'29.4"W
<b>3.2 Description du site visé par le projet</b>

*Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.*

Le site à l'étude est situé sur la rive nord du fleuve St-Laurent, secteur du lac St-Louis, dans l'arrondissement de Lachine de la Ville de Montréal. Ces deux jetées artificielles situées de part et d'autre de l'embouchure ouest du canal de Lachine créent une grande baie aux eaux calmes qui s'étend jusqu'aux berges qui longent le boulevard St-Joseph à Lachine. Le site du port de plaisance divise la baie en deux bassins (voir annexes).

#### Milieux humain :

Les deux terrains profitent d'une localisation géographique exceptionnelle et offrent une diversité de points de vue sur le lac St-Louis et le centre-ville de l'arrondissement Lachine. De plus, ces sites confluencent le parcours du lieu historique national de Canal-de-Lachine et de son axe récréatif qui s'étend jusqu'au centre-ville de Montréal. Sur le site adjacent au port de plaisance, vers l'est, on retrouve le bâtiment de services de Parcs-Canada ainsi que l'écluse permettant aux embarcations de plaisance de passer du Lac St-Louis au Canal de Lachine. Vers l'ouest, le réseau d'espaces verts se poursuit sur les berges publiques aménagées qui longent le boulevard St-Joseph (Promenade Père-Marquette, lieu historique national du commerce-de-la-fourrure-à-Lachine, parc de la Marina d'escale, parc des Saules, etc.). Le Musée de Lachine se trouve sur un terrain voisin au sud-est du parc René-Lévesque, et la vocation muséale est étendue au parc René-Lévesque lui-même, qui accueille 22 œuvres sculpturales de la collection du Musée plein-air de Lachine.

#### Milieux biophysique :

Une étude de caractérisation du milieu réalisée en 2018, confirme la présence d'espèces floristiques et fauniques à statut : le lycope du Saint-Laurent (SDVM), le lis du Canada (vulnérable à la récolte), le goglu des prés (menacée au Canada), l'hirondelle de rivage (menacée au Canada), l'hirondelle rustique (menacée au Canada) et le martinet ramoneur (SDMV et menacée au Canada). On note un potentiel de présence significatif pour la couleuvre brune (SDMV). Par ailleurs, la tortue géographique (vulnérable) a été observée en 2019.

La nidification a été confirmée sur le site pour 12 espèces d'oiseaux, considérée probable pour 6 espèces et possible pour 2 espèces. 15 espèces de poissons ont été inventoriées, dont les périodes de reproduction s'étirent du début avril à la mi-juillet. De plus l'étude a permis de caractériser des herbiers aquatiques typiques des habitats de reproduction et d'alevinage.

Enfin, on documente la présence de 11 espèces végétales exotiques envahissantes dans certains tronçons de rives (roseau commun, renouée du Japon, alpiste roseau, salicaire commune, etc.) et de 3 espèces fauniques exotiques envahissantes (tortue à oreille rouge, tanche et gobie à tâches noires).

#### **1) Port de plaisance de Lachine :**

a. Site et propriété : D'une superficie de 3,9 hectares, le site du port de plaisance de Lachine est situé au 1800, chemin des Iroquois, dans l'arrondissement de Lachine de la Ville de Montréal, sur la rive nord du Saint-Laurent, à l'embouchure ouest du canal Lachine. Il est situé sur une jetée dont la construction s'est amorcée en 1845 (ETHNOSCOP 2008). Ses rives couvrent une longueur d'environ 2470 mètres. Le site est bordé au sud, à l'ouest et au nord par les eaux du Lac St-Louis (baie de Lachine), et il est bordé à l'est par le site du bâtiment de services du canal de Lachine de Parcs-Canada.

La jetée du port de plaisance de Lachine est composée, d'ouest en est, des lots 2 135 383, 2 135 384 et 2 135 379 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. La Ville de Montréal, aux droits de la Ville de Lachine, est propriétaire des lots 2 135 383, 2 135 384 et 2 135 379 du cadastre du Québec, aux termes d'une cession par Sa majesté la Reine du chef du Canada à la Ville de Lachine signée sous le grand sceau le 28 novembre 1988 et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 6 février 1989, sous le numéro 4 119 930. Il est à noter que le titre de la Ville publié sous le numéro 4 119 930 contient une servitude réelle et perpétuelle en faveur du canal de Lachine, situé sur la portion est du site.

Toutefois, une grande partie de cette jetée se retrouve en territoire non rénové, les lots existants correspondant aux limites originales de la jetée de guidage du canal Lachine avant les travaux de remblai lui ayant donné sa forme actuelle. La portion du site se trouvant au sud des lots

2 135 383, 2 135 384, et 2 135 379, donnant sur le bassin compris entre le site du port de plaisance de Lachine et le parc René-Lévesque, est louée par la Ville de Montréal au gouvernement du Québec selon les termes établis par le bail no.8990-155, dossier no.1184/1964.

Les portions du site situées au nord des lots 2 135 383, 2 135 384, et 2 135 379, qui consistent en une mince bande de rive s'élargissant à la pointe ouest du site entre la limite des lots et le bassin nord de l'embouchure du canal Lachine sont une propriété du gouvernement du Canada, conformément aux droits de propriété exercés par le ministère fédéral des Transports sur les parties du fleuve qui font partie du Port de Montréal et du canal de Lachine, notamment suivant l'acte de l'Amérique du Nord britannique.

b. Description : Le site, long et très étroit, accueillait jusqu'à octobre 2020 une marina publique de 453 places. 4 bâtiments se trouvent sur le site : le bâtiment de la guérite à l'est, un hangar dans le stationnement est, le bâtiment principal au centre (la «Capitainerie»), et un petit bâtiment (l'«Amirauté») à la pointe ouest. Une route de services asphaltée s'étend sur l'ensemble du site depuis le pont des Iroquois à l'est et se conclut par une large boucle sur la pointe ouest du site. De nombreux stationnements sont situés de chaque côté de la Capitainerie. On retrouve sur le site des équipements liés à l'opération de la marina, dont une rampe de mise à l'eau, un poste d'essence, un site de vidange sanitaire pour les embarcations et des quais d'amarrage. On y retrouve également un terrain de tennis et une piscine (désuète) à proximité de la capitainerie. Des arbres d'essences variées sont plantés au pourtour de la capitainerie et dans le stationnement ouest, et un alignement de saules matures longe la rive sud du site. Sur les rives, on retrouve des plantations arbustives, en grande majorité de cornouiller stolonifère. La biodiversité sur le site est limitée par la grande superficie d'asphalte, les stationnements informels sur l'ensemble de la rive nord et les rives dégradées par l'érosion.

c. Fermeture de la marina (octobre 2020) : Dans un contexte de désuétude croissante de nombreux équipements de la marina, les crues exceptionnelles des printemps 2017 et 2019 ont apporté l'équipement à la limite de sa capacité d'opération. Suite à une analyse des coûts encourus pour la mise à niveau de cet équipement, la Ville de Montréal a décidé de mettre fin à l'opération du port de plaisance et de planifier la conversion du site en parc public. Le projet de stabilisation des berges faisant l'objet du présent avis s'inscrit dans ce contexte.

## 2) Parc René-Lévesque :

a. Site et propriété : D'une superficie de 13,1 hectares, le parc René-Lévesque, situé au 398 chemin du Canal dans l'arrondissement de Lachine à Montréal, fait partie du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal. Le parc René-Lévesque est une bande de terre qui s'avance dans le lac Saint-Louis. C'est une presqu'île de 1700 mètres de longueur située à l'embouchure ouest du canal Lachine. Sa largeur varie de 85 mètres à aussi peu que 5 mètres à son extrémité ouest (appelée l'éperon). Le site est bordé au sud et à l'ouest par les eaux du lac St-Louis, au nord par la baie de Lachine et à l'est par l'arrondissement de Lachine. Selon un rapport sur le potentiel archéologique du parc René-Lévesque produit par la firme Ethnoscop en 2008, la création de la jetée sur laquelle le parc est situé a été amorcée vers 1825 à partir de matériaux de déblais provenant du creusage du canal de Lachine. Depuis, elle a subi plusieurs phases d'agrandissement, notamment par les phases de remblayage de 1880 et 1930.

Le parc René-Lévesque est constitué du lot 2 135 416 du cadastre du Québec. Le terrain appartenant au Gouvernement du Québec, fait l'objet d'un bail depuis 1978, en faveur de la ville de Lachine, aujourd'hui fusionnée à la Ville de Montréal.

b. Description : D'une superficie plus grande que le site du port de plaisance, le site du parc René-Lévesque partage plusieurs caractéristiques avec ce dernier : c'est une péninsule artificielle, associée aux infrastructures de navigation du canal de Lachine, formée par des phases de remblai successives. Un petit bâtiment qui accueille un service de location d'équipements sportifs est l'unique bâtiment sur le site. Un bloc sanitaire 3-saisons est situé à proximité de la pointe ouest. Une piste cyclable et un sentier piéton ceinturent le site et permettent des vues exceptionnelles sur le lac St-Louis, le site du port de plaisance et le vieux Lachine. Le parc est une destination recherchée des cyclistes et promeneurs qui en font le tour et des familles qui se réunissent pour y faire des pique-niques.

On retrouve dans la portion est du site un grand stationnement partiellement pavé, donnant sur la rive sud du site. Au nord du secteur est, des aires gazonnées plantées d'arbres séparent une piste cyclable et un sentier piéton du stationnement. La rive nord de ce secteur, donnant sur le bassin situé entre le parc et le site du port de plaisance, est gazonnée avec un alignement d'arbres matures longeant un mur de blocs de pierre datant de la construction du canal.

Le secteur central du site est constitué majoritairement d'aires gazonnées plantées d'arbres matures, séparées de la rive par la boucle du sentier périphérique. Un arboretum permet d'y

observer une collection variée de spécimens d'arbres matures. Une collection de 22 œuvres sculpturales de grand format, qui sont installées au parc depuis le symposium d'art de 1985, peuplent le parc. Près de la pointe ouest, un monticule voile la vue des promeneurs pour révéler la spectaculaire vue vers le lac St-Louis qui les attend à la pointe ouest.

À l'extrême ouest du site, une étroite jetée (11 mètres de large en moyenne, pour une longueur de 260 mètres), surnommée l'éperon, constitue le dernier secteur du parc. Fidèle à la configuration originale de la jetée, ce secteur est formé par une paire de murs de soutènement parallèles de béton formant une étroite bande de terre où de la végétation opportuniste croît entre les dalles de béton cassées. La pointe de l'éperon est dégradée, et les grandes dalles de béton cassées s'enfoncent graduellement dans le fleuve. Cette portion du site, autrefois accessible, est maintenant fermée et séparée du site par une clôture pour des raisons de sécurité.

### 3.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

- Dépôt de l'étude d'impact : décembre 2022
- Publication du Décret gouvernemental : décembre 2023
- Obtention des autorisations gouvernementales : mars 2025
- Travaux d'aménagement du site du port de plaisance de Lachine : avril 2025 – juillet 2026
- Travaux d'aménagement du parc René-Lévesque : avril 2026 – juillet 2028

### 3.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

## 4. ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES<sup>1,2</sup>

### 4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

<sup>1</sup> Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : [www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf).

<sup>2</sup> L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : [www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf).

*Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet.*

- Suite à l'annonce de la fermeture du port de plaisance de Lachine en juillet 2020, une séance d'information publique accessible à toute la population sur inscription a été tenue par vidéoconférence (en raison de la crise sanitaire) au mois d'août 2020. 584 personnes se sont inscrites à la séance. 154 questions du public ont été reçues avant la séance et 162 autres questions ont été soumises pendant la séance. Les réponses à ces questions, qui ont été regroupées par thématiques, ont été consignées dans un document *Questions et réponses* qui peut toujours être consulté. La séance d'information et le document Q&R peuvent être consultés sur le site de la Ville de Montréal à l'adresse suivante :  
<https://montreal.ca/articles/un-nouveau-parc-riverain-lachine>
- Des rencontres d'orientations ont été tenues entre le printemps et l'automne 2020 dans le cadre du projet d'aménagement du parc sur le site du port de plaisance de Lachine avec les parties-prenantes du projet et avec les organismes récréatifs locaux afin de définir les besoins des partenaires de la Ville. Parcs-Canada, le Service de police de la Ville de Montréal, la Garde côtière, le Club des chasseurs et pêcheurs récréatifs de Lachine, le Club de canoë de Lachine, le Club d'aviron de Lachine et l'École de voile de Lachine ont été rencontrés.
- Une rencontre avec les partenaires locaux, sous forme de forum de discussion, a été organisée par les élus (Maja Vodanovic, maire de l'arrondissement de Lachine, et Robert Beaudry, élu responsable du réseau des grands parcs) pour discuter des perspectives futures du nouveau parc.

#### **4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement**

*Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.*

- Des consultations publiques, qui seront encadrées par le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal et qui porteront sur la programmation et les équipements du futur parc à vocation nautique seront tenues à l'été 2021. Les consultations permettront de valider l'intérêt de la population pour les composantes et la programmation du futur équipement municipal. Cette démarche permettra de finaliser le processus de conception du parc en y intégrant les priorités de la population montréalaise.
- Des séances d'informations et d'échange avec les représentants des premières nations seront organisées à l'automne 2021 pour discuter des objectifs du projet et de son impact sur le milieu naturel du lac St-Louis.
- S'il y a lieu, des audiences publiques seront menées à la demande du BAPE dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

### **5. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX<sup>3</sup> ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR**

#### **5.1 Description des principaux enjeux du projet**

*Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.*

Enjeux pour les phases d'aménagement :

- Maintenir, au moins partiellement, un accès aux sites pendant l'aménagement et la construction;
- Maintenir, au moins partiellement, les services à la population des deux sites publics pendant l'aménagement et la construction;
- Éviter tout impact négatif sur la voie navigable du St-Laurent;
- Gérer les sols excavés, car les deux sites sont formés de remblai anthropique hétérogène;

<sup>3</sup> **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

- Déterminer des méthodes de stabilisation des berges innovantes et permettant une amélioration de la biodiversité dans les secteurs où les effets des vagues, du courant et des glaces sont des contraintes importantes pour la durabilité des ouvrages;
- Éviter de modifier le régime hydrique du secteur ; cet enjeux est spécifique pour la réfection de l'éperon à l'extrême ouest du parc René-Lévesque;
- Concilier la restauration d'éléments d'intérêt patrimonial et préserver l'identité paysagère du secteur avec la revégétalisation des bandes riveraines;
- Concilier le besoin de vues vers l'eau et d'accès sécuritaires à la rive pour la population avec la revégétalisation des bandes riveraines;
- Conserver un maximum d'arbres matures existants lors des travaux de stabilisation des berges;
- Organiser le phasage des travaux pour minimiser les effets sur les espèces protégées et le milieu hydrique;
- Accéder à certains secteurs pour l'exécution des travaux (étroitesse du site au port de plaisance).

Enjeux pour les phases d'opération :

- Concilier l'accès public aux sites et la protection des milieux naturels;
- Sensibiliser les usagers des espaces publics sur la biodiversité, la protection des milieux naturels et les problématiques d'érosion en milieu urbain;
- Éduquer les équipes d'entretien sur la protection des milieux riverains afin que l'entretien ne soit pas fait au détriment de la revégétalisation des bandes riveraines.

## 5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

*Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).*

- Lessivage des sédiments du sol exposé lors des travaux;
- Gestion du déblai (sols anthropiques, remblai hétérogène);
- Coupes d'arbres matures;
- Impact temporaire sur la faune (ichtyofaune, herpétofaune et avifaune) et les espèces végétales à statut;
- Émission de GES pendant l'exécution des travaux;
- Bruit généré par la machinerie lors des travaux;
- Impact sur les herbiers aquatiques;
- Impact positif sur la biodiversité si maîtrise des espèces exotiques envahissantes, et diversification des espèces choisies dans l'aménagement;
- Impacts positifs pour le public sur l'accessibilité à l'eau, à un espace vert et aux activités récréotouristiques envisagées par la Ville.

## 6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

### 6.1 Émission de gaz à effet de serre

*Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.*

L'évaluation préalable démontre que les activités ayant le plus d'impact sur les émissions de GES sont celles de la phase de construction (5 458,2 t éq. CO<sub>2</sub>), contribuant pour 99,97 % de l'ensemble des sources d'émissions du projet (5 459,7 t éq. CO<sub>2</sub>), en excluant les sources d'absorption.

Par ailleurs, la végétation contribue à séquestrer 42,45 % (-2 317,6 t éq. CO<sub>2</sub>) des émissions liées à la construction et aux activités d'entretien, pour les différentes durées de vie des 20 infrastructures planifiées (20, 35 et 50 ans).

De plus, les plantations prévues au projet permettront d'accroître l'absorption de carbone de 283,6 t éq. CO<sub>2</sub> durant les mêmes périodes par rapport au scénario de maintien du statu quo, soit une augmentation de 13,94 %, sans considération pour les activités de construction et d'entretien.

## 7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

### 7.1 Autres renseignements pertinents

*Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.*

La Ville de Montréal et le gouvernement du Canada ont annoncé en février 2021 un important

investissement commun pour la protection des berges contre l'érosion causée par les conditions météorologiques extrêmes, afin de protéger les écosystèmes riverains, les collectivités et améliorer leur qualité de vie. Le projet de stabilisation des berges du lac Saint-Louis au parc René-Lévesque de Montréal et au port de plaisance de Lachine s'inscrit dans un plus vaste programme de réhabilitation et de sécurisation de quelques 10 km de berge. La contribution du gouvernement du Canada s'élève à 34,3 millions de dollars par le biais du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC), tandis que celui de la Ville de Montréal s'élève à 51,5 millions de dollars.

## 8. DECLARATION ET SIGNATURE

### 8.1 Déclaration et signature

**Je déclare que :**

- 1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

**Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.**

Prénom et nom

Georges-Edouard Lelievre-Douyon

Signature



Date

2021 - 05 - 19

**Annexe I**  
Résolution du conseil municipal

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre.

# Montréal

## Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Bureau de la directrice

801, rue Brennan – pavillon Duke, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 5 mars 2018

Madame Hélène Proteau  
Directrice régionale  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les Changements climatiques  
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9

**OBJET : Autorisation à présenter et à signer au nom de la Ville de Montréal les demandes d'autorisation adressées au Ministère en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2)**

---

Madame,

Nous souhaitons vous transmettre la mise à jour de la liste des personnes autorisées à soumettre en mon nom auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, les demandes d'autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de leurs missions.

Dorénavant, les personnes autorisées au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, de la Direction générale adjointe – Qualité de vie seront :

- Le directeur ou la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
- Le directeur ou la directrice de la Direction - Aménagement des parcs et espaces publics
- Le directeur ou la directrice de la Direction - Gestion des parcs et biodiversité

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Chantal Gagnon

Directrice par intérim du service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

p. j. (3) Résolution comité exécutif, conseil municipal et conseil d'agglomération

# Montréal

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

---

Séance ordinaire du mercredi 24 septembre 2014

Résolution: CE14 1461

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à présenter et à signer, au nom de la Ville de Montréal, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1144956004  
/lc

---

Pierre DESROCHERS

Colette FRASER

---

Président du comité exécutif

---

Greffière adjointe

(certifié conforme)

---

Colette FRASER  
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 25 septembre 2014

# Montréal

---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

---

Assemblée ordinaire du lundi 27 octobre 2014  
Séance tenue le 27 octobre 2014

Résolution: CM14 1001

**Autoriser le directeur du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à présenter et à signer, au nom de la Ville, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à présenter et à signer, au nom de la Ville de Montréal, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

80.01 1144956004 (30.01)

Denis CODERRE

---

Maire

(certifié conforme)

Colette FRASER

---

Greffière adjointe

---

Colette FRASER  
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 3 novembre 2014

# Montréal

## **Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération**

Assemblée ordinaire du jeudi 30 octobre 2014  
Séance tenue le 30 octobre 2014

Résolution: CG14 0474

**Autoriser le directeur du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à présenter et à signer, au nom de la Ville, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 septembre 2014 par sa résolution CE14 1461;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à présenter et à signer, au nom de la Ville de Montréal, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de permis et d'autorisations ou autres permissions nécessaires à la réalisation de projets qui relèvent du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRLQ, chapitre Q-2).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1144956004  
/lc

Denis CODERRE

Colette FRASER

Maire

Greffière adjointe

(certifié conforme)

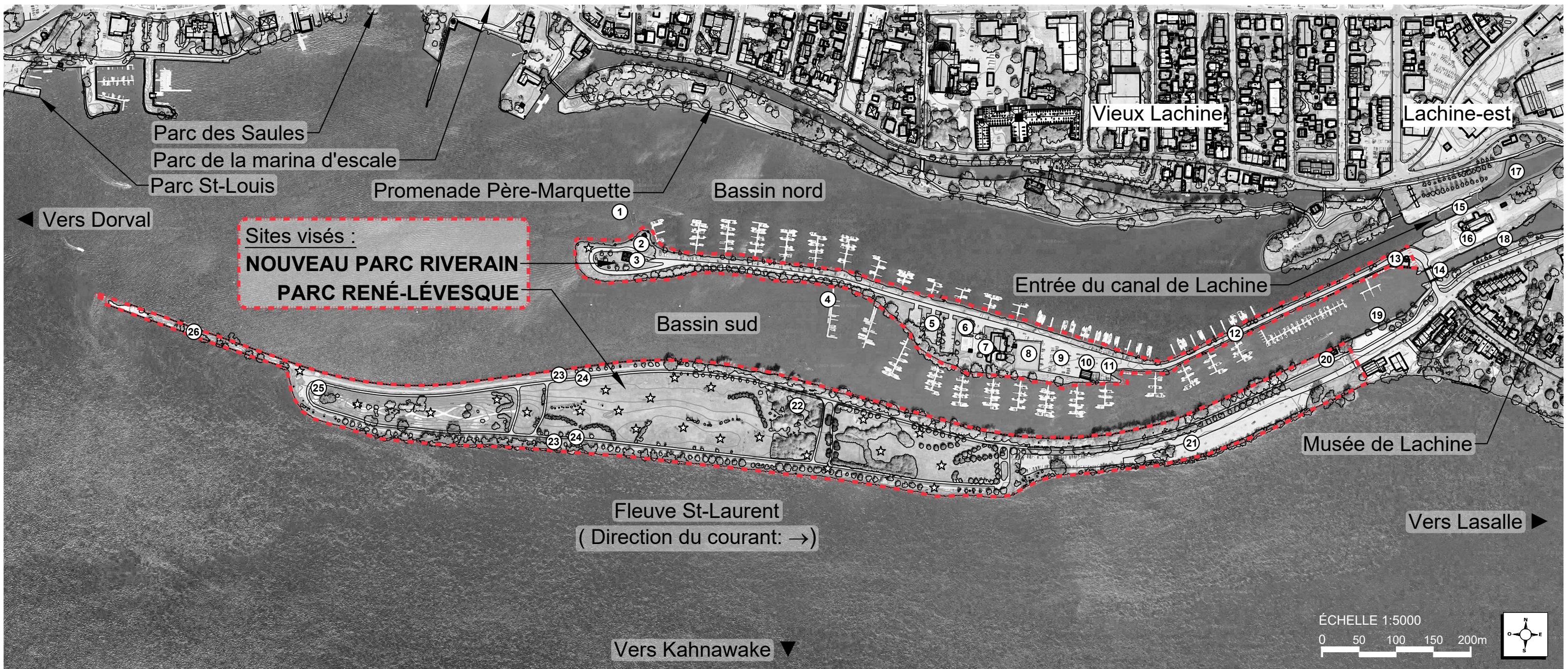
Colette FRASER  
Greffière adjointe

*/2*  
CG14 0474 (suite)

Signée électroniquement le 3 novembre 2014

**Annexe II**  
Caractéristiques du projet

Si cela est pertinent, insérez ci-dessous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).



#### LÉGENDE : CONTEXTE LOCAL

- |   |  |                                      |
|---|--|--------------------------------------|
| ① Brises lames                            | ⑩ Hangar (bâtiment à démolir)          | ⑯ Quai des navettes fluviales        |
| ② Poste d'essence à démanteler            | ⑪ Rampe de mise à l'eau (à démanteler) | ⑰ Kioske de location d'équipement    |
| ③ Amiraute (bâtiment à démolir)           | ⑫ Chemin des Iroquois                  | ㉑ Stationnement public du parc R.-L. |
| ④ Quai brise-lames (nouveau, à conserver) | ⑬ Guérite (bâtiment à démolir)         | ㉒ Arboretum                          |
| ⑤ Stationnement ouest                     | ⑭ Pont des Iroquois                    | ㉓ Sentier pédestre                   |
| ⑥ Piscine (à démanteler)                  | ⑮ Écluse no.5 (canal de Lachine)       | ㉔ Piste cyclable                     |
| ⑦ Capitainerie (bâtiment à conserver)     | ⑯ Bâtiment de services (Parcs Canada)  | ㉕ Bloc sanitaire                     |
| ⑧ Terrains de tennis (à démanteler)       | ⑰ Canal de Lachine - accès navigable   | ㉖ Éperon (jetée inaccessible)        |
| ⑨ Stationnement est                       | ⑱ Ancien accès au canal de Lachine     | ★ Oeuvre d'art                       |

**Nouveau parc riverain de Lachine /  
Parc René-Lévesque**

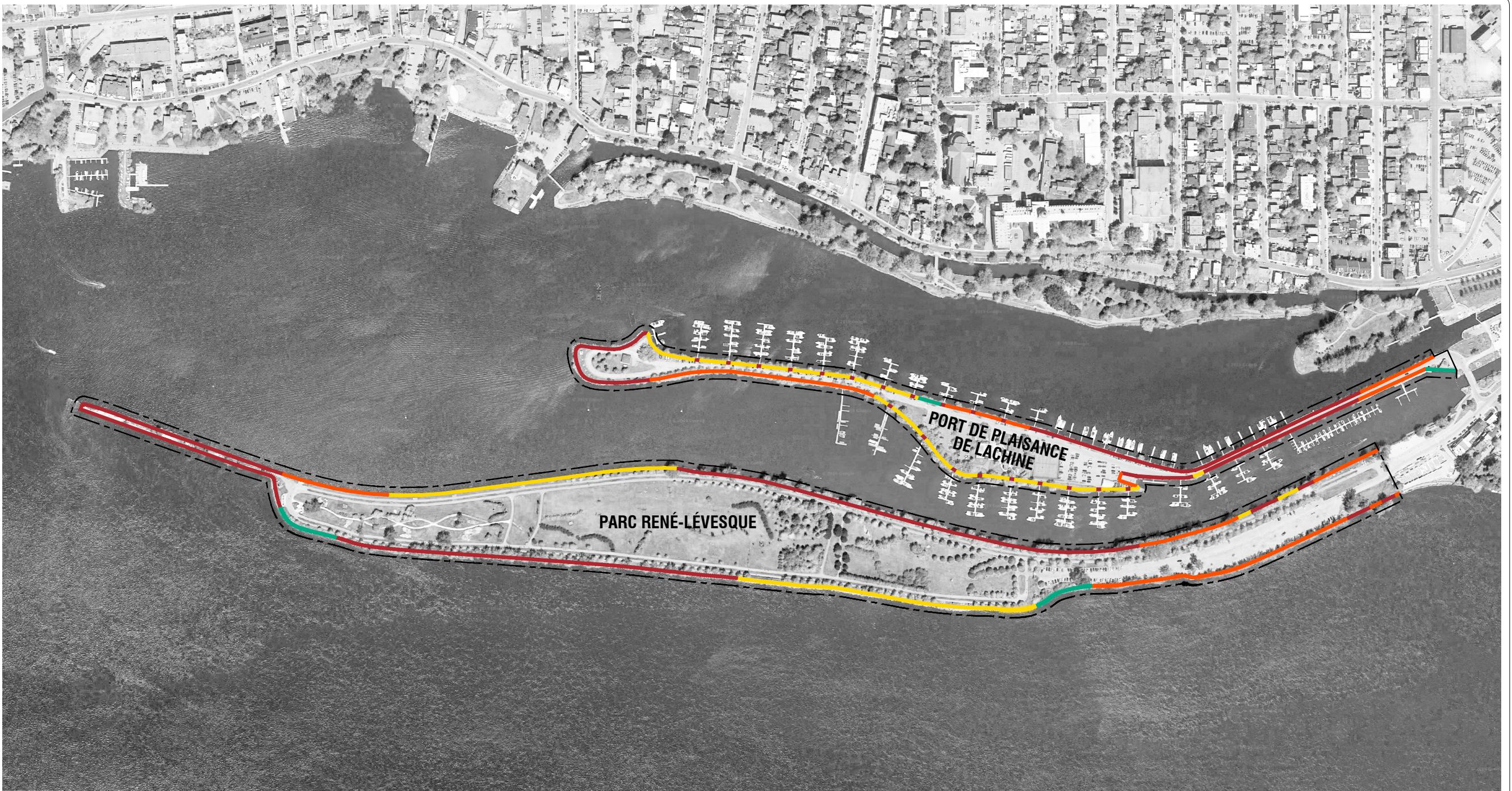
**Plan - Contexte local**

**Montréal**

Service des grands parcs,  
du Mont-Royal et des sports

Auteur : Georges-Étienne Parent  
Architecte paysagiste

avril 2021  
plan 01/01



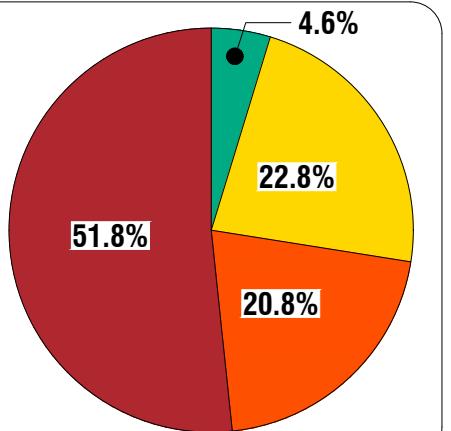
**LÉGENDE**  
CONDITION DES BERGES - PARC RENÉ-LÉVESQUE  
LONGUEUR TOTALE DES BERGES: 3513m

CONDITION SATISFAISANTE: 163m  
ÉROSION CONTENUE / PAS D'INTERVENTION REQUISE

CONDITION À SURVEILLER: 801m  
ÉROSION MINEURE À MOYENNE / INTERVENTION PRÉVENTIVE REQUISE

CONDITION PRÉOCCUPANTE: 729m  
ÉROSION MOYENNE À FORTE / INTERVENTION REQUISE

CONDITION CRITIQUE: 1820m  
ÉROSION AVANCÉE, INFRASTRUCTURE AFFECTÉES / INTERVENTION PRIORITAIRE REQUISE



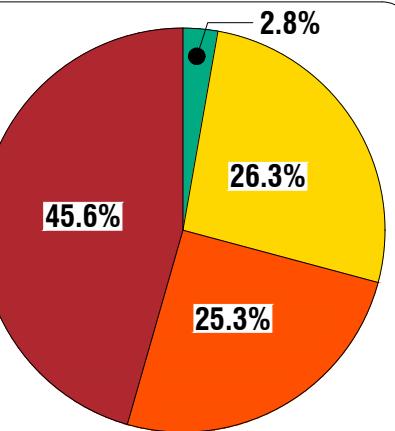
**LÉGENDE**  
CONDITION DES BERGES - PORT DE PLAISANCE DE LACHINE  
LONGUEUR TOTALE DES BERGES: 2468m

CONDITION SATISFAISANTE: 69m  
ÉROSION CONTENUE / PAS D'INTERVENTION REQUISE

CONDITION À SURVEILLER: 649m  
ÉROSION MINEURE À MOYENNE / INTERVENTION PRÉVENTIVE REQUISE

CONDITION PRÉOCCUPANTE: 624m  
ÉROSION MOYENNE À FORTE / INTERVENTION REQUISE

CONDITION CRITIQUE: 1126m  
ÉROSION AVANCÉE, INFRASTRUCTURE AFFECTÉES / INTERVENTION PRIORITAIRE REQUISE



01 PLAN SCHÉMATIQUE - ÉROSION DES BERGES (ÉTÉ 2019)

ÉCHELLE 1:5500

Fichier:

Remarques:

-	Pour coordination	19-10-22 GEP
No	Description	Date (aa/mm/jj) Par

#### Révisions

B.M.  Élévation:

Échelle: 1:5500 Date:

Dessin:

Responsable du projet:

Approbation:

Nom du projet:

PARC RENÉ-LÉVESQUE

ET  
PORT DE PLAISANCE DE LACHINE

No de contrat:

Titre du plan:

ÉROSION DES BERGES  
RELEVÉ - ÉTÉ 2019

Service des grands parcs, du mont Royal et des sports

Montréal 

No du plan:

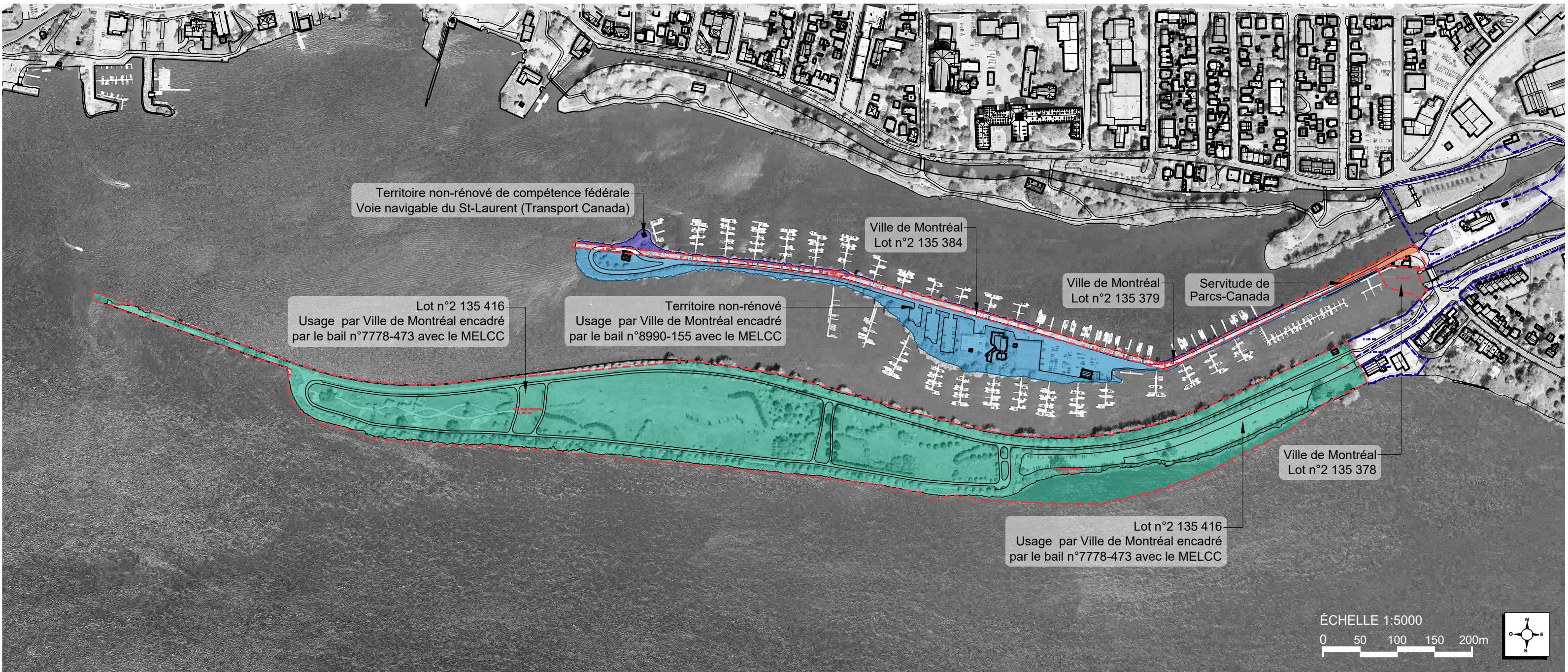
No 1

No de l'index:

1

**Annexe III**  
Plan de localisation

Insérez une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.



#### LÉGENDE : LOTS ET PROPRIÉTÉ

- Lot visé par le programme de stabilisation des berges
- Lot bornant
- Lot encadré par un bail avec le MELCC
- Territoire non-rénové - MELCC
- Territoire non-rénové - Transports Canada
- Servitude - Parcs Canada

Nouveau parc riverain de Lachine /  
Parc René-Lévesque

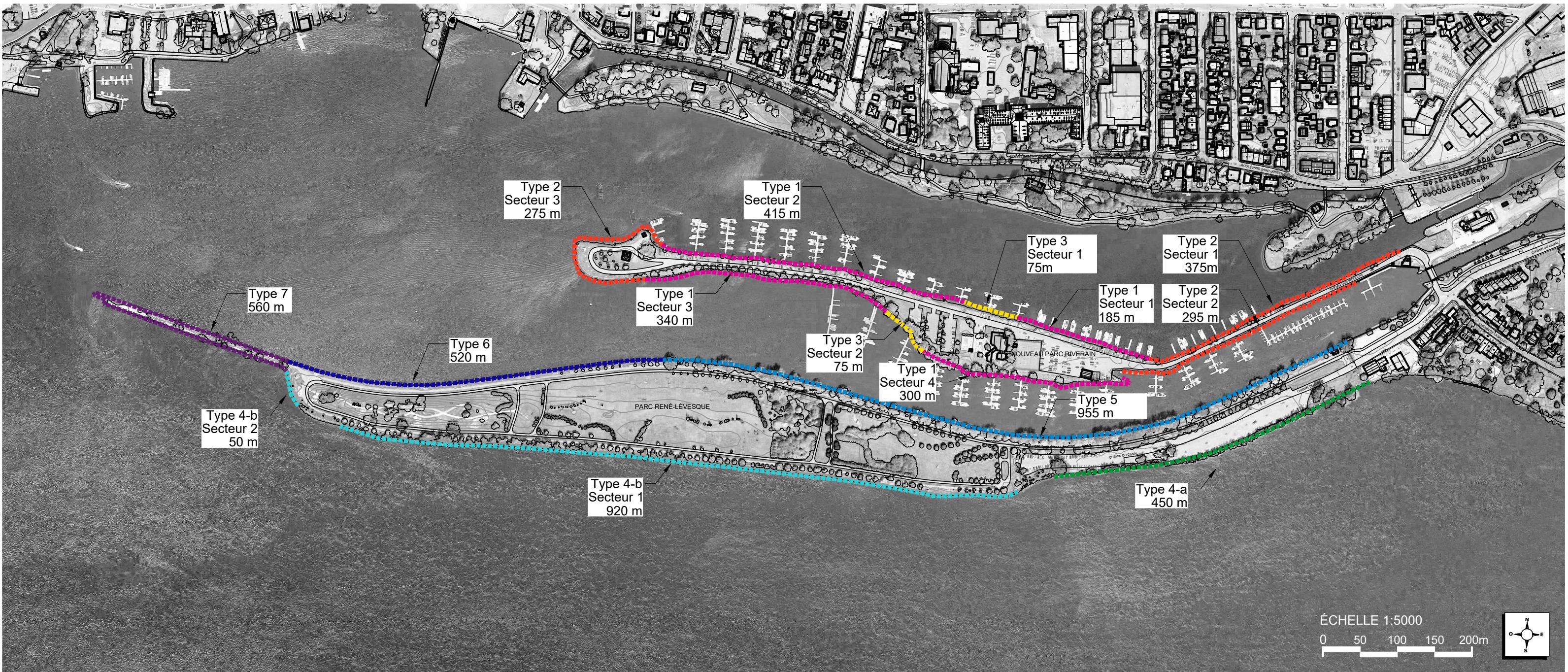
#### Plan - LOTS ET PROPRIÉTÉ

**Montréal**

Service des grands parcs,  
du Mont-Royal et des sports

Auteur : Georges-Étienne Parent  
Architecte paysagiste

avril 2021  
plan 01/01



#### LÉGENDE : PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES\*

- Type 1 - Phyptechnologies : 1240 m
- Type 2 - Techniques mixtes : 945 m
- Type 3 - Berges accessibles : 150 m
- Type 4a - Techniques mixtes - Berge de hauteur moyenne : 450 m
- Type 4b - Techniques mixtes - Berge de hauteur importante : 970 m
- Type 5 - Mur d'origine - Restauration : 955 m
- Type 6 - Mur avec chappe de béton - Reconstruction : 520 m
- Type 7 - Pérennisation de l'éperon : 560 m

\*Notes:

- 1 - Se référer au formulaire d'avis de projet pour une description du contexte et des méthodes identifiées pour les différents types d'intervention projetées.
- 2 - Une étude hydraulique et géomorphologique en cours permettra de confirmer les techniques préconisées pour la stabilisation des berges et de valider leur localisation sur les deux sites. Ces informations mises à jour auront pu être vérifiées et seront partie intégrante lors du dépôt du rapport principal de l'étude d'impacts sur l'environnement

#### LÉGENDE : CONTEXTE LOCAL

- 1 Brises lames
- 2 Poste d'essence à démanteler
- 3 Amirauté (bâtiment à démolir)
- 4 Quai brise-lames (nouveau, à conserver)
- 5 Stationnement ouest
- 6 Piscine (à démanteler)
- 7 Capitainerie (bâtiment à conserver)
- 8 Terrains de tennis (à démanteler)
- 9 Stationnement est

**Nouveau parc riverain de Lachine / Parc René-Lévesque**

**Plan - Programme de stabilisation des berges**



Service des grands parcs,  
du Mont-Royal et des sports

Auteur : Georges-Étienne Parent  
Architecte paysagiste

avril 2021  
plan 01/01